



DOCUMENT DE TRAVAIL

Date
Été 2021

DOCUMENT GRAPHIQUE
LES ZONES
AUSSAC-VADALLE

Pièce du PLUi
4.2.1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes Cœur de Charente

- ZONES URBAINES**
- Ua : Centres anciens des pôles principal et intermédiaires structurants
 - Ub : Bourgs des autres communes, aux villages et aux principaux hameaux
 - Uc : Extensions urbaines qui se sont réalisées principalement sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble
 - Ue : Grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Uz1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Uz2 : Sites économiques accueillant des petites activités artisanales et des activités économiques de proximité
- ZONES A URBANISER**
- AUh : Secteurs destinés à accueillir de l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
 - AUz1 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - AUz2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des petites activités artisanales et activités économiques de proximité
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Ap : Secteur agricole à protéger
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Nf : Espaces boisés
 - Ni : Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
 - Nls : Emprise constructible des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
 - Nt : Espaces naturels accueillant des activités touristiques
 - Nts : Emprise constructible des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
 - Nzs : Emprise constructible des sites accueillant des activités économiques isolées (STECAL)
 - Npv : Secteurs artificialisés à dominante naturel pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable
 - Nav : Secteurs de projets d'agri-voltaïsme
 - Ngvs : Sites destinés à l'accueil des gens du voyage (STECAL)
 - Nes : Eco-hameau d'Echoisy

